

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Mardi 25 juin 2019 à 18h30
Salle du Conseil Municipal***

Ordre du Jour :

- Opération Cœur de village, quatrième tranche, emprunt auprès de la Banque Postale
- Souscription à la SCIC HLM « UN TOIT POUR TOUS »,
- Organisation du Tour de France 2019 : convention temporaire pour une fourrière automobile,
- Communauté d'Agglomération Foix-Varihles : signature de la convention pour la fourniture et la pose des ensembles de signalisation d'information locale (SIL),
- Acquisition d'un véhicule,
- Décision Modificative n°1,
- Attribution des subventions 2019,
- Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le 20 juin 2019

**Le Maire,
Paul HOYER**



Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le vingt cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jan-Paul.

Date de la convocation : le 20 juin 2019.

REÇU LE :

27 JUIN 2019

PREFECTURE FOIX

OBJET :
HABITAT / PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ
COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF « UN TOIT POUR TOUS »
ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1;

Considérant que le conseil d'administration de la société coopérative de production (SCOP) d'HLM « un Toit pour Tous » (Société créée le 27 mars 1956 sous statut de société coopérative d'HLM, transformée en SCOP, le 30 octobre 1998 et immatriculée au RCS de Foix sous le n°1956 B 8), lors de son conseil d'administration du 20 février 2019, a décidé de faire évoluer la forme juridique de la structure, en la transformant en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ;

Considérant qu'en modernisant et en renforçant la gouvernance du projet collectif, cela permettra à la société de redynamiser la production de logements en accession sociale en faveur des ménages modestes ;

Considérant la sollicitation du Président de la SCOP, invitant la commune de Ferrières-sur-Ariège, par courrier en date du 25 avril 2019, à devenir sociétaire de la coopérative, à intégrer le collège des collectivités locales et à acquérir 10 actions au prix nominal de 16 euros (seize euros) ;

Considérant que la SCOP d'HLM, lors de son conseil d'administration du 23 mai 2019 a intégré la commune de Ferrières-sur-Ariège en qualité de sociétaire sous réserve de l'achat de parts sociales ;

Après avoir pris connaissance du projet des statuts de la SCIC (annexés à la présente délibération) qui seront proposés pour l'adoption à l'assemblée générale extraordinaire de transformation devant se réunir au plus tard le 28 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'intégrer le collège des collectivités locales et d'adhérer au capital de la coopérative et de la future SCIC ;

DESIGNE comme représentant de la commune de Ferrières-sur-Ariège, Monsieur Paul HOYER, son Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin de souscription pour l'achat de dix parts sociales au prix nominal de 16 euros ;

PRECISE que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **26 JUIN 2019**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **26 JUIN 2019**


Le Maire
Paul HOYER



REÇU LE :
27 JUIN 2019
PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le vingt cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jan-Paul.

Date de la convocation : le 20 juin 2019.

OBJET :
**REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PRÊT RELAIS DE 125 000 € LA
BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE
REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'opération de requalification du cœur de village, le Conseil Municipal avait décidé de recourir à un prêt relais d'un montant de **125 000 €** (cent vingt cinq mille euros) par délibération n° 2018/23 du 29 mars 2018. Ce prêt, contracté sur trois ans était destiné au financement de l'aménagement du centre bourg dans l'attente de la perception des subventions d'investissement (État, Département, Région) et du Fond de Compensation de la T.V.A.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le versement des montants des subventions attribuées et la gestion saine et équilibrée du projet permettent le remboursement anticipé d'une partie du montant emprunté, aux conditions énoncées dans le contrat, soit à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires.

Monsieur le Maire propose d'effectuer un remboursement anticipé à hauteur de 84 000 € (quatre vingt quatre mille euros).

Le Conseil Municipal après avoir ouï la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder au remboursement anticipé à hauteur de 84 000 € (quatre vingt quatre mille euros), de ce prêt relais contracté par délibération n° 2018/23 du 29 mars 2018, au condition du contrat d'engagement, soit à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

DIT que les crédits nécessaires au remboursement anticipé de cet emprunt sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

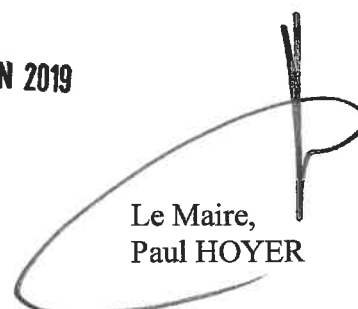
26 JUI 2019

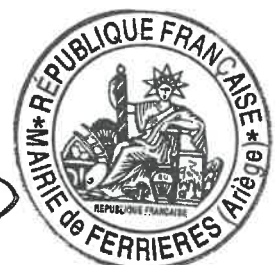
Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

26 JUI 2019

REÇU LE :
27 JUI 2019
PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le vingt cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés : CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jan-Paul.

Date de la convocation : le 20 juin 2019.

OBJET :
**RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 300 000 € POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE REQUALIFICATION DU CŒUR DE
VILLAGE – QUATRIÈME TRANCHE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'opération de requalification du cœur de village – quatrième tranche (bâtiment devant recevoir des professionnels de santé), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **300 000 €** (trois cents mille euros).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 300 000 € (trois cents mille euros)

Durée du contrat de prêt : 20 ans et un mois

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe du 04/11/2019 jusqu'au 01/12/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000 € (trois cents mille euros)

Versement des fonds: 300 000 € (trois cents mille euros) versés automatiquement le 04/11/2019

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,33%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicités trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

REÇU LE :

27 JUIN 2019

PREFECTURE FOIX

DIT que les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **26 JUIN 2019**

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **26 JUIN 2019**

Le Maire,
Paul HOYER



REÇU LE :

27 JUIN 2019

PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le vingt cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés: CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jan-Paul.

Date de la convocation : le 20 juin 2019.

**OBJET : Annule et remplace
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe déléguée aux finances, après avoir examiné le Compte administratif 2018 du budget communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 98 567,43 €
- un excédent d'investissement de : 480 115 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
A Résultat de l'exercice :	98 567,43 €
B Résultats antérieurs reportés :	422 311,59 €
C Résultat à affecter :	520 879,02 €
D Solde d'exécution d'investissement :	460 884,64 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement :	-927 159,00 €
Besoin de financement :	-466 274,36 €
AFFECTATION :	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	466 274,36 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	54 604,66 €
DEFICIT REPORTE D 002 :	0,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 26 JUIN 2019

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: 26 JUIN 2019

REÇU LE :
27 JUIN 2019
PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le vingt cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Absents excusés:, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : PAULY Jan-Paul.

Date de la convocation : le 20 juin 2019.

OBJET :
**OPÉRATION GROUPEE : FOURNITURE ET POSE DES ENSEMBLES
DE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE DANS LES
COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PAYS FOIX-VARILHES
PROGRAMME PLURIANNUEL
CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION PAYS FOIX-VARILHES**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Pays Foix - Varilhes, bénéficie de par la loi, d'une habilitation générale qui permet de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres. Elle peut donc assurer la maîtrise d'ouvrage pour la fourniture et pose des ensembles de Signalisation d'Information Locale confiée par mandat spécifique par les communes membres.

Cette opération pluriannuelle (3 ans) s'inscrit dans cette démarche, aussi Monsieur le Maire propose de passer une convention de mandat avec la Communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes, pour la réalisation de ces travaux, pour la durée de l'opération.

Il donne lecture de la convention annexée à la délibération (annexe n°2019/01) et rappelle les règles financières.

Cette dernière a été acceptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 5 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **26 JUIN 2019**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **26 JUIN 2019**

REÇU LE :

27 JUIN 2019

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER

